

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Secrétariat assuré par :

Madame Sandrine BALLESTA

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 13 octobre

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 13 octobre 2023

Maternelle Foch
93 avenue du Maréchal Foch
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

F13 UF B H01

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Pascal BUTIN

Représentant Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
Major Laurent FOUCHERES

Représentant Madame la Commissaire
Major Frédéric BACHELET

Services Techniques
Madame Mélanie MARTIN

Assistaient également à la visite

Directrice de l'établissement
Madame Gaëlle JALLAIS

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 13 octobre 2023

Maternelle Foch
93 avenue du Maréchal Foch
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il s'agit d'un établissement scolaire composé de 2 bâtiments isolés sur leurs 4 faces :

Le bâtiment principal comporte :

- Au rez-de-chaussée quatre salles de classe, un dortoir, deux salles polyvalentes, un préau couvert, deux salles pour le centre de loisirs, un réfectoire, un office de réchauffage électrique, une bibliothèque et une salle des maîtres, une salle des ATSEM, un bureau de direction et un local technique
- Au sous sol : une chaufferie au fuel accessible par l'extérieur.

Un bâtiment annexe à simple rez de chaussée comportant :

- Deux salles de classe, des sanitaires et des locaux de réserves

L'établissement dispose des installations techniques suivantes :

- un éclairage de sécurité par blocs autonomes
- un équipement d'alarme de type 4
- une chaufferie au fuel supérieur à 70 kw

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public : 173 personnes
- Personnel : 27 personnes

EFFECTIF TOTAL: 200 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de type R de 4^{ème} catégorie assujetti à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

Préalablement à la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

- rapports de vérifications périodiques des installations électriques, code du travail et ERP établis par l'organisme agréé QUALICONSLT en date du 09 mars 2023 avec observations levées partiellement par la société LUMAGE en date du 3 avril 2023
- rapport de vérification périodique des installations de chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air, eau chaude sanitaire établis par l'organisme agréé QUALICONSLT en date du 09 mars 2023 avec observations levées par la société DALKIA en date du 22 septembre 2023
- rapports de vérifications périodiques des installations de moyens de secours contre l'incendie et du système d'alarme établis par l'organisme agréé DEKRA en date du 12 mars 2023
- rapports de vérification annuels des moyens de secours établis par la société IPS en date du 28 avril 2023
- attestations de vérifications annuelles des extincteurs, blocs de sécurité et alarme incendie établies par la société IPS en date du 28 avril 2023
- rapport d'intervention du contrôle de combustion de la chaudière établi par la société DALKIA en date du 21 juillet 2023
- certificat de ramonage établi par la société BLM en date du 06 juin 2023
- certificat de nettoyage des hottes IGENAIR en date du 4 septembre 2023
- registre de sécurité

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a constaté à son arrivée que le déclencheur manuel à l'entrée du couloir était actionné.

La commission communale de sécurité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure électrique générale de l'établissement par action sur l'arrêt d'urgence situé dans le bureau de la directrice :

- Vérification de l'éclairage de sécurité dans l'ensemble du bâtiment principal ;
- Vérification du déverrouillage de la porte d'entrée principale ;
- Action sur le déclencheur manuel situé dans le couloir du bâtiment principal entraînant sans temporisation le déclenchement de l'alarme sonore et visuel ;
- Essai du téléphone filaire ;

Après remise en alimentation électrique normale :

- Action sur le déclencheur manuel de proximité du hall du bâtiment principal entraînant le déverrouillage de l'issue de secours ;
- Action sur le déclencheur manuel situé dans le hall d'entrée du bâtiment annexe entraînant sans temporisation le déclenchement de l'alarme sonore et visuel ;
- Action sur l'arrêt d'urgence situé dans l'office de réchauffage entraînant la mise à l'arrêt des éléments de réchauffage ;

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É , É G A L I T É , F R A T E R N I T É

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite des activités de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1 / Assurer l'ouverture et le déverrouillage rapide de la porte de l'issue de secours donnant sur le jardin du centre de loisirs
- 2 / Assurer le réglage des fermes porte sur les portes ayant fonction d'isolement et assurer leur ouverture complète notamment la porte d'issue de secours du réfectoire
- 3 / Laisser en permanence un passage de 1m40 entre la salle du centre de loisirs et le préau couvert pour faciliter l'évacuation (déplacer les armoires derrière le rideau)
- 4 / Former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et de l'alarme ainsi que la conduite à tenir en cas d'incendie
- 5 / Supprimer tout stockage dans le local électrique
- 6 / Limiter le stockage dans les salles de classes
- 7 / Installer un extincteur approprié au risque à proximité du local électrique
- 8 / Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation en prenant en compte l'arrêt d'urgence électrique dans le bureau de la directrice et le local réserve en lieu et place du four céramique, et l'extincteur du local électrique
- 9 / Faire réaliser des exercices d'évacuation en relation avec le centre de loisirs
- 10 / Finir de lever les observations des rapports précités
- 11 / Assurer en permanence la vacuité des issues de secours (stockage)
- 12 / Interdire l'usage des multi prises
- 13 / Tenir un seul et unique registre de sécurité

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 13 octobre 2023

Maternelle Foch
93 avenue du Maréchal Foch
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

FTJ

UF

B MH